

Madame, Monsieur,

Nous avons eu connaissance le 17 août 2021 d'un cas positif chez un professionnel vacciné à l'EHPAD de Bécon-les-Granits.

Suite aux consignes ministérielles en date du 10 août 2021 et après consultation auprès du réseau Anjelin, nous avons dépisté le jour même, l'ensemble des professionnels et résidents qui ont été en contact avec le professionnel concerné. Par précaution, nous avons aussi suspendu les visites dans cet établissement.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous informer que tous les tests sont revenus négatifs au Covid. De ce fait, les visites sont de nouveau autorisées sur ce site. Cet évènement nous montre une nouvelle fois, la nécessité de poursuivre rigoureusement les gestes barrières afin d'endiguer le virus.

Je tenais aussi à vous préciser que les professionnels des EHPAD ont une obligation de se faire vacciner, conformément à la loi n°2021-1040 du 5 août 2021, et ce avant le 15 septembre 2021.

A ce jour, tous les professionnels des Résidences Bocage d'Anjou ont été vaccinés (seulement 3 professionnels n'ont pas encore le schéma vaccinal complet). Pour ces personnes (et pour les éventuels remplaçants qui ne le seraient pas), l'établissement demande un justificatif d'un test négatif de moins de 72h.

A partir du 15 septembre 2021, les professionnels qui ne seraient pas vaccinés, ne pourront exercer au sein de l'établissement (hormis pour les personnes qui se sont inscrites dans un processus vaccinal, ces personnes devront continuer à présenter un justificatif d'un test négatif de moins de 72h dans la limite du 15 octobre, après cette date, ils ne pourront plus exercer).

Concernant les visites, j'en profite pour vous signaler que les modalités d'accès à l'établissement restent inchangées :

- Les visites sont autorisées :
 - o du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
 - o le samedi et le dimanche de 13h00 à 18h00En dehors de ces créneaux, les portes seront fermées. Les visites le matin restent à éviter pour ne pas perturber les services.
- Les visiteurs doivent continuer de présenter leur pass sanitaire (test négatif de moins de 72h, certificat de vaccination ou certificat de rétablissement) et celui-ci doit être présenté à chacune de vos visites.
- Le registre des visites doit continuer à être renseigné et les consignes sanitaires doivent toujours être respectées :
 - o Port du masque,
 - o Friction régulière des mains,
 - o Distanciation physique
 - o Pas plus de 2 visiteurs par résident
 - o Visites en chambre

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Elodie LETORT
Attaché de direction des Résidences Bocage d'Anjou